

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale)	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : FRÉDÉRIC COURNET

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement
A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez MM. AUDBOURG et C^{ie}, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

ASILES MUNICIPAUX

Combien avait raison Royer-Collard, lorsque, déplorant la tutelle administrative sous laquelle nous gémissons, il nous reprochait de n'être « qu'un peuple d'administrés sous la main de fonctionnaires irresponsables, centralisés eux-mêmes dans la main d'un pouvoir dont ils sont les ministres ».

Les idées, il est vrai, ont fait quelques chemin depuis Royer-Collard, mais en fait, elles ont réalisé peu de progrès par suite du système d'obstruction et de résistance que les gouvernements n'ont jamais cessé d'opposer au développement de nos franchises communales.

Surtout qu'il s'agit d'un de nos intérêts les plus immédiats, d'une mesure que la nécessité impose, d'une question intime ment liée à nos besoins locaux, ceux qui devraient prendre en main cette question et ces intérêts sont les premiers à tourner leurs regards égarés vers le ministre compétent, c'est à dire vers le fonctionnaire qui l'est généralement le moins.

Nous sommes ainsi victimes de cette éternelle organisation, qui donne le département à administrer au préfet, l'arrondissement au sous-préfet, la commune au maire, et subordonne ces trois administrateurs irresponsables à la volonté toute puissante du pouvoir exécutif.

Ces réflexions, qu'on nous pardonnera, nous étaient inspirées par le rapport présenté à notre Conseil municipal par M. le docteur Gailletton, maire de Lyon, ou plutôt par la partie de ce rapport relative à la construction d'asiles pour les vieillards et les invalides du travail.

Certes, s'il est une situation navrante autant qu'inique, et qui fasse saigner le cœur, c'est celle de ces courageux travailleurs, de ces laborieuses ouvrières, qui, arrivées au déclin de leur rude existence, brisées par l'âge, la fatigue et les infirmités, n'ont pas même un réduit où se reposer, pas un morceau de pain à se mettre sous la dent.

La mendicité et l'aumône les guettent.

A notre avis, la société tout entière est responsable et doit une réparation, le droit à la vie étant, de tous, le plus indiscutable. Ici, d'ailleurs, la société ne fait que réparer une injustice.

Mais en dehors de la société que représente l'Etat, la commune a d'immenses devoirs à remplir envers les siens.

Nous trouvons que M. le Maire fait trop bon marché de ces devoirs et a une fâcheuse tendance à s'en décharger.

Nous sommes, dit son rapport, en présence de nombreuses infortunes, mais « nous ne pouvons oublier qu'il y a de graves intérêts engagés, des responsabilités à partager, des concours à demander... Ce serait un grave danger pour les communes de vouloir isolément, avec leurs seules ressources, décharger l'Etat et les hospices de leurs obligations. »

On ne demande pas que vous déchargiez l'Etat et les hospices de leurs obligations, mais on voudrait vous voir enfin remplir les vôtres.

Il ne faut pas rester éternellement muet dans cette théorie qui consiste à faire du gouvernement le grand dispensateur de nos joies et de nos peines.

C'est évidemment la pensée de M. le maire, car il s'en presse d'ajouter : « L'Etat chargé de la protection des citoyens, a le devoir d'établir des institutions qui empêcheront le travailleur âgé ou impotent de succomber à la misère. »

Quant à la commune, son rôle doit être tout à fait borné, d'après M. le maire, qui repousse pour sa part toute création d'asiles, et se déclare partisan exclusif de l'assistance à domicile.

A ce propos, comment M. Gailletton n'a-t-il pas été frappé d'une contradiction qu'il a pris soin de consigner dans son rapport. Ainsi, il veut charger l'Etat d'établir les institutions « utiles aux vieillards et aux invalides du travail, puis aussitôt il affirme qu'il serait « dangereux et contraire à la loi sociale » de créer, par les soins de la commune, ces asiles qui seraient d'un si grand secours pour les malheureux.

Ce qui est abominable et contraire à la loi sociale, c'est de laisser sans asile et sans aide tant de pauvres gens si dignes d'intérêt. Leur fournir un domicile, c'est peu encore sans doute, mais c'est déjà quelque chose. Ce peu est énorme pour eux. On les sauve ainsi des vexations, des angoisses du terme; on leur assure enfin un abri.

Le système de l'assistance à domicile — dont nous aurons à entretenir nos lecteurs — s'impose dans notre imparfaite organisation comme un palliatif à de poignantes misères, mais il n'en conserve pas moins un caractère douloureux et fort dangereux. On donne ainsi

à l'administration une arme dont elle mesure trop souvent. Nous savons qu'à Paris, par exemple, l'assistance publique est devenue maintes fois un instrument de règne. C'est une éventualité contre laquelle il est bon de se précautionner.

Par les conclusions de son rapport, M. le Maire repousse toute idée de création d'asiles.

Cette fin de non recevoir est d'autant plus regrettable que le Conseil avait été saisi d'une proposition tendant à créer dans chaque arrondissement de Lyon un asile pour les vieillards et que cette proposition qui sera prochainement discutée, méritait d'appeler l'attention sérieuse de la mairie centrale.

Ce sera, au reste, au Conseil municipal à discuter cette importante question sur laquelle nous nous proposons de revenir.

Frédéric Cournet.

DEPECES DE NUIT

Par télégraphique spécial

LES JOURNAUX

Paris, 5 avril.

La République française dit que l'émancipation de la main d'œuvre à Paris doit être précédée de l'établissement du scrutin de liste pour les élections municipales.

Le XIX^e Siècle dit que les prédictions des écrivains pour encourager les révoltes ne sont pas sérieuses.

Le Parlement croit que la commission d'enquête organisée par M. Chesnelong et ses alliés pourra rendre de véritables services, et vaudra mieux que les conseils de révolte donnés du fond de quelques bureaux de rédaction.

Le Journal des Débats ne voit pas de mal à ce que les députés se bornent à approuver les projets que présentera le gouvernement comme ils l'ont fait depuis deux mois.

Le Soleil trouve la situation financière mauvaise, il demande de supprimer toutes les sinécures, de n'entreprendre que les travaux publics indispensables et de faire des provisions de guerre.

Le Clairon combat la théorie de la nation armée comme fatale et antinationale.

Le Moniteur annonce que le ministère a émis l'achat de journaux par M. Gambetta, soit à Paris, soit en province ou même à l'étranger, favoriserait la formation d'un syndicat politico-financier pour s'outiller en vue de se défendre.

Un financier habile et audacieux serait à la tête de cette combinaison.

Le Français ne se console pas la désobéissance formelle à la loi sur l'enseignement, obligatoire. Il faudrait, au contraire, que les conservateurs prennent position dans la loi même pour défendre la liberté de conscience.

— L'Union insiste sur la nécessité de prendre la direction dans l'exécution d'un plan méthodique de résistance.

— Le Télégraphe menace les évêques de mesures énergiques contre eux s'ils entrent en campagne contre le projet sur l'enseignement.

LES MANŒUVRES D'ACCAPAREMENT

Paris, 5 avril.

On lit dans la France :
Si M. Gambetta ne songe pas uniquement à ses ambitions, s'il se réveille parfois de ses rêves de pouvoir sans frein, s'il se rappelle les intérêts de la République, il doit comprendre que les arguments il fournit aux réactionnaires par ses tentatives d'accaparement. Un des journaux les plus ardents contre nos institutions publiait ce matin un article dans lequel se trouvent les passages suivants :

M. Gambetta, qui est le mensonge incarné, s'était dit qu'il n'y avait qu'un moyen de relever ses actions en baisse, et de rétablir son prestige évanoui : c'était d'organiser une officine de mensonges, d'hypocrites et de fausses nouvelles, de fausses nouvelles et de fausses nouvelles pour lui livrer à été donné et les actionnaires des différents feuilles convoquées ont fait bonne garde. Mais on a le droit de rechercher par quels moyens M. Gambetta a pu révéler cette domination sur la presse, et à entendre l'exercer. Voilà un homme qui, en 1870, n'avait pas le son, et après dix ans, pendant lesquels il a eu l'étrange fortune de tenir entre ses mains, à plusieurs reprises, les finances de la France, le voilà en état d'entretenir plusieurs journaux et d'en entretenir beaucoup d'autres dans les prix de cinq à six cent mille francs chacun.

A-t-il pris dans l'emprunt Morgan, a-t-il pressuré les fournisseurs, a-t-il joué sur des nouvelles officielles, n'a-t-il fait baisser la Bourse, dans certains discours demeurés fameux, que pour en profiter ? L'expédition de Tunisie n'aurait-elle réussi qu'à lui ? Nous n'avons pas à nous prononcer, mais ce qu'il y a d'incontestable, c'est que l'argent qu'il possède lui vient de la politique seule ; or, nous ne croyons pas qu'il existe un seul homme honnête de gagner une fortune par la politique.

Quelle réponse les républicains enrégimentés derrière M. Gambetta peuvent-ils faire ?

On lit encore dans la France :

On peut négliger des attaques générales, mais on a le devoir de réfuter une accusation précise spécifiant un fait ; à une imputation catégorique il faut une réponse catégorique. Voici ce que le Moniteur universel fait dire à un membre du cabinet actuel : « Nos prédécesseurs, lorsqu'ils ont quitté le pouvoir, n'ont pas laissé un sou dans la caisse des fonds secrets. » Oui ou non, est-ce vrai ?

INTÉRIEUR

Paris, 6 avril.

L'AMBASSADEUR D'ITALIE
Le Morning Post annonce de Rome que le comte Corti, venant de Constantinople, est attendu à Rome.

On croit qu'il sera immédiatement nommé ambassadeur d'Italie à Paris.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Au conseil des ministres de samedi prochain, M. Humbert soumettra à la signature de M. Grévy un mouvement important sur les juges de paix et les suppléants. Le mouvement paraîtra dimanche à l'Officiel.

LA SANTÉ DE M. BERTAULD

Nous venons de faire prendre des nouvelles de la santé de M. Bertauld, procureur général à la cour de cassation.

Son état est toujours très alarmant, le malade ne peut plus prendre de nourriture.

Tous les conseillers de la Cour de cassation et beaucoup de magistrats, et de sénateurs se sont fait inscrire au domicile de M. Bertauld.

LES TÉLÉPHONES EXPLOITÉS PAR L'ÉTAT

On assure que M. Cocheret étudie un projet tendant à l'exploitation des téléphones par l'Etat dans les villes où ils ne sont pas exploités par des sociétés particulières.

LES PROJETS DE M. DE MAHY

La question relative aux canaux dérivés du Rhône est sérieusement et activement étudiée au ministère de l'Agriculture. M. de Mahy compte pouvoir la soumettre, sous forme de projet, à l'examen du Sénat, dans le courant du mois prochain ; d'ici là, il espère avoir examiné à fond, de concert avec M. Philippe, chef du service au département de l'Agriculture, tous les points qui, dans l'ancien projet, adopté par la Chambre, lui paraissent susceptibles d'être modifiés dans un sens favorable aux populations de la vallée du Rhône.

Dès le retour à Paris de M. Léon Say, des conférences auront lieu entre le ministre de l'Agriculture et le ministre des finances, en vue d'arrêter une solution pour la partie financière du projet. Le gouvernement estime que cette grosse affaire doit être menée aussi activement que possible ; mais il lui reste à trouver les moyens qui lui permettront de la mener à bonne fin sans trop grever les charges du budget.

L'autre part, et parallèlement à la question des canaux dérivés du Rhône, on occupe un ministère de l'Agriculture de préparer un grand travail sur l'établissement d'un Crédit agricole, qui, dans la pensée de M. de Mahy, est appelée à rendre d'importants services aux agriculteurs.

Les frais de l'expédition de Tunisie

Paris, 5 avril.

On se souvient que le ministère Gambetta en demandant des crédits pour l'expédition de Tunisie, avait pris l'engagement devant la Chambre de donner des états de dépenses de cette expédition, tous les trois mois ; la Chambre, prenant acte de cet engagement, l'a transformé en une obligation inscrite dans la loi du 17 décembre dernier. En exécution de cette disposition, le cabinet actuel a fait dresser l'état détaillé de toutes les dépenses effectuées d'avril à fin décembre 1881 pour l'expédition de Tunisie ; cet état sera distribué aux députés et aux sénateurs à la reprise de la session, le 2 mai prochain. Il est divisé en deux parties : La première comprend toutes les dépenses du ministère de la guerre, c'est-à-dire tout ce qui a trait à l'envoi et à l'entretien du corps d'occupation ; la seconde comprend les dépenses du ministère de la marine, c'est-à-dire tout

ce qui a trait à l'envoi et à l'entretien de vaisseaux de la flotte sur les côtes de Tunisie.

L'ensemble des dépenses pour la période de l'expédition, s'étendant du 1^{er} avril au 31 décembre 1881, s'élève à quarante sept millions.

L'ADJONCTION DES PLUS IMP

Paris, 5 avril.

Le ministre de l'Intérieur va adresser aux préfets une circulaire au sujet de l'application de la loi qui veut que l'adjonction des plus imposés aux Conseils municipaux soit obligatoire. Cette loi, en effet, prévoit une application très prochaine. C'est au mois de mai que les conseils municipaux se réuniront pour régler le budget communal ; or, à cette occasion, certains conseils auront à voter des impositions extraordinaires pour équilibrer leur budget. C'est pour ce vote qu'autrefois l'adjonction des plus imposés est nécessaire ; désormais, les conseils municipaux statueront seuls. Le ministre doit donner quelques instructions aux préfets au sujet des diverses éventualités qui pourront se produire en présence de la loi nouvelle.

Les derniers Prisonniers de Bou-Amema

DANS L'AFFAIRE DE SAÏDA

Alger, 5 avril.

Deux jeunes Espagnols, Antonio Cruz et José Sanchez, faits prisonniers par les contingents de Bou-Amema, pendant les massacres de Saïda, ont été rendus aux autorités françaises et sont arrivés à Tlemcen, venant de Fiquig, où ils ont séjourné pendant environ six mois.

Durant quatre mois, ils ont fait partie des colonnes de Bou-Amema, où ils étaient occupés à ramasser du bois et à l'attaquer pour les besoins des insurgés. Les deux prisonniers n'ont pas eu trop à souffrir, pendant leur captivité.

Ils étaient assujettis aux coutumes arabes, allant à la prière et pratiquant la religion musulmane.

Ils ont été rapatriés par le caïd des Ouchda et ont mis sept jours pour se rendre de Fiquig à Ouchda, et deux jours de cette dernière localité à Tlemcen, où ils sont arrivés vêtus en arabes, ayant la tête rasée et le port d'une toulle de cheveux au sommet de la tête.

Ces deux Espagnols étaient les derniers prisonniers retenus par le marabout insurgé.

LE CONTRÔLE DANS L'ARMÉE

Paris, 5 avril.

Le général Billot prépare en ce moment les décrets qui doivent assurer le fonctionnement de la nouvelle loi sur l'administration de l'armée qui vient d'être promulguée.

L'application de cette loi, entraînant la création d'un corps nouveau, dit de contrôle, le ministre de la guerre déposera, à la rentrée des Chambres une demande

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

LES DEUX MÈRES

PAR
Emile RICHEBOURG

DEUXIÈME PARTIE

LA FIGURE DE CIRE

(Suite.)

Eh bien, non, continua-t-elle avec énergie, je veux tout prévoir. Je veux qu'ils restent à jamais impuissants, écrasés sous la cainte du châtimement. Si vivante, j'ai pris la résolution de garder le silence, il faut, dans le cas où la mort viendrait me surprendre, il faut que mon mari sache tout. Alors il apprendra ce que j'ai souffert, et, comme il est bon, il me pardonnera.

Où, voilà ce que je dois faire, reprit-elle après avoir réfléchi un instant : j'écrirai ma douloureuse histoire, ce sera mon testament. Des ce soir je me mettrai à l'œuvre ; le papier sera mon confident discret. Je ne lui cacherai rien, il recevra mes pensées les plus intimes, je lui dirai toutes mes angoisses, toutes mes douleurs.

C'était un commencement ou un sentiment de satisfaction que la marquise allait donner à sa conscience inquiète et tourmentée.

Peu à peu son agitation se calma. Elle s'approcha d'un joli meuble style

Louis XIII et ouvrit un tiroir rempli de fleurs, de rubans, de dentelles et autres menus objets de toilette.

Ensuite elle plongea son bras au fond du tiroir et fit mouvoir un ressort secret, ce qui lui permit d'ouvrir un second compartiment du meuble, dans lequel se trouvait un petit paquet enveloppé dans une étoffe de soie.

Elle ouvrit le paquet en enlevant les épingles qui attachaient l'étoffe de soie. Cette enveloppe contenait le maillet qui portait le petit Eugène le jour où on l'avait apporté au château de Coulange.

La marquise le conservait religieusement, comme une relique.

Il se composait d'un bonnet garni de valenciennes et délicieusement brodé, d'une chemise, d'une bandelette de toile, d'une autre pièce de toile carrée et d'une petite couverture de laine tricotée à la main.

Les yeux de la marquise se mouillèrent de larmes.

Elle prit le bonnet et la petite chemise.

C'est l'ouvrage de la pauvre mère, murmura-t-elle. C'est fait avec beaucoup de goût, par des doigts habiles ; on voit qu'elle travaillait pour son enfant, le cœur rempli des joies maternelles.

Hélas ! elle ne se doutait guère alors que des misérables attendaient la naissance de son enfant pour le lui prendre.

Elle espérait le bonheur, la pauvre mère, et c'est le malheur qui l'a frappée comme un coup de foudre.

La chemise est marquée G. L., continua la marquise, ce sont probablement les initiales du nom et du prénom de la mère, ou bien l'une de ces lettres serait la première du nom qu'elle voulait donner à son enfant.

Malheureusement, ce n'est pas assez

pour qu'on puisse découvrir un jour à quel monde et à quelle famille appartenait cette pauvre jeune fille. N'importe, je les conserverai toujours, ces tristes objets qui seront un jour, si c'est nécessaire, la seule preuve matérielle du crime.

En replaçant le petit bonnet et la petite chemise, sa main froissa un morceau de papier.

Je me souviens, dit-elle ; quand j'ai demandé à la femme de me dire son adresse, elle m'a répondu qu'elle se nommait Rosine Dubois et qu'elle demeurait rue Saint-Denis, 70. Etait-ce un mensonge ? Aujourd'hui même, je le saurai. J'ai écrit ce nom et cette adresse sur ce papier et je l'ai mis là.

Alors, condamné par les médecins, mon mari mourut et moi avant de le suivre dans la tombe, je voulais faire des recherches, retrouver la mère et lui rendre son enfant ; à tout prix, je voulais empêcher mon frère de profiter de son crime.

Elle prit le papier, le plia en quatre et le glissa dans sa poche.

Puis elle rattacha l'enveloppe du maillet, remit le paquet à sa place et ferma les tiroirs du meuble.

C'est là, se dit-elle, près des langes de l'enfant que je placerais mon manuscrit. Le secret du tiroir gardera mon secret.

Le tantôt, vers deux heures, la marquise sortit à pied de l'hôtel. Elle prit une voiture de remise, rue de Varennes et se fit conduire rue Saint-Denis, le coupé s'arrêta devant la maison portant le n° 70.

La marquise descendit de voiture, entra dans la loge, et s'adressant à la concierge :

— Madame, lui demanda-t-elle, avez-vous dans votre maison une dame qui se nomme Rosine Dubois ?

— Non, madame, répondit la con-

cierge : je ne connais ici personne de ce nom-là.

— C'est une adresse qu'on m'a donnée il y a quelques années, reprit la marquise ; il peut se faire que cette dame ait déménagé.

— Est-ce que tu te souviens d'une Rosine Dubois ? demanda la concierge, interpellant son mari, qui ornait d'une bordure neuve un vieux paletot.

— C'est la première fois que j'en entends parler, répondit-il.

— Mon mari a une excellente mémoire, reprit la femme ; il y a dix ans que nous sommes concierges de cette maison et je puis vous assurer que la dame que vous cherchez n'a pas demeuré ici depuis que nous y sommes.

— Je vous remercie, madame, dit la marquise.

Et elle se retira. Elle savait à quoi s'en tenir. D'ailleurs elle avait fait cette démarche, presque certaine qu'elle serait inutile. C'est une satisfaction qu'elle s'était donnée.

Ainsi, se dit-elle, la femme qui a apporté l'enfant à Coulange est bien la femme d'Asnières, celle qui a volé l'enfant. Cela ne peut plus laisser un doute. Et tout ce qu'elle m'a dit était un conte habilement inventé !

La marquise remonta dans la voiture, qui la ramena rue de Babylone.

Le soir, après dîner, quand la petite Maximillienne fut couchée, la marquise s'enferma dans sa chambre. Voulant passer immédiatement du projet à l'exécution, elle écrivit avec une rapidité fiévreuse le premier chapitre de sa vie.

La marquise de Coulange allait raconter son histoire, une histoire vraie, intéressante et poignante comme un roman.

XX
LE SOMMEIL

On était à la veille du printemps et au commencement des beaux jours. En avance d'une semaine, le célèbre marmonnier du vingt mars était déjà couvert de feuilles.

Le charmeur d'oiseaux avait reparu dans le jardin des Tuileries en même temps que Gabrielle Liénard, appelée par les enfants la Figure de cire.

Un soir, après être restée assez longtemps à sa fenêtre, pensive, regardant dans la rue et écoutant le bruit sourd produit par le roulement lointain des voitures, Gabrielle venait d'allumer sa lampe avec l'intention de travailler pendant une heure ou deux, avant de se coucher, lorsqu'on frappa deux petits coups à sa porte.

Elle alla ouvrir. Morlot entra.

— Mademoiselle Gabrielle, dit-il, je viens passer la soirée près de vous, si je ne dois pas vous déranger ; dans le cas contraire, content de vous avoir vue je suis prêt à me retirer.

— Non seulement vous ne me dérangez pas, répondit-elle, mais votre visite me fait plaisir. Il y a près de quinze jours que vous n'êtes venu me voir.

— C'est vrai. J'ai été très occupé. Mélanie a dû vous dire que, plus d'une fois, je ne suis pas rentré la nuit.

— C'est un dur métier que le vôtre, monsieur Morlot !

— Oui, mais pour celui qui lui fait de bon cœur et même avec passion, comme moi, il a ses côtés agréables. Aujourd'hui, par exemple, je suis très satisfait.

— En effet, dit Gabrielle en le regardant, vous avez l'air tout joyeux.

— J'ai pincé ce matin un malfaiteur de la plus dangereuse espèce. Je le cherchais depuis près d'un an sans pou-

voir arriver à mettre la main sur lui. C'est une sorte d'hercule qui porte le nom de Gargasse, et seul, j'ai eu le bonheur de me rendre maître de lui. Ce coquin faisait certainement partie d'une bande de scélérats parfaitement organisée. On l'a interrogé, mais il a été impossible de lui arracher une parole. Il craint de compromettre ses complices. Je suis sûr qu'il ne dira rien, même devant la cour d'assises. Quant à lui, son affaire est claire : il aura de la chance s'il n'attrape pas au moins quinze ans de travaux forcés.

— Et en ce qui me concerne, monsieur Morlot, toujours rien ?

— Le front de l'agent de police s'assombrit subitement.

— Oui, toujours rien, répondit-il d'une voix creuse.

Gabrielle laissa échapper un profond soupir.

— Oh ! mais je ne me décourage pas, reprit Morlot en se redressant, une flamme dans le regard ; ils se cachent bien, les misérables ! Mais je suis patient, j'ai des yeux, des oreilles : je regarde et j'écoute. Il faudra bien qu'un jour...

Gabrielle secoua tristement la tête.

— Comme vous le dites souvent, monsieur Morlot, fit-elle, vous êtes dans les ténébreux. En attendant, je cherche à calmer mes douleurs en regardant et en embrassant les enfants des autres.

Aujourd'hui je suis triste, continua-t-elle, votre présence va peut-être me distraire.

— Hélas ! répliqua Morlot, vous êtes triste toujours.

— C'est vrai. Mais, ce soir, une pensée que j'ai eue déjà plusieurs fois m'est revenue.

— Quelle est cette pensée ?

(A suivre.)

de crédit supplémentaire de 2.800.000 fr. pour faire face au paiement des paiements des nouveaux fonctionnaires qui devront agir indépendamment du commandement et de l'intendance. Ce crédit correspond à une période de huit mois, il s'élèvera à 4.200.000 fr. pour les années suivantes.

LE MARIAGE DE SARAH BERNHARDT

Paris, 5 avril.
Mardi, 6 avril, à 8 heures, Sarah Bernhardt a épousé à Londres, au consulat de Grèce, son camarade Daria, qui avait remplacé dernièrement Angelo, dans la troupe que l'infatigable comédienne promène depuis bientôt un an à travers l'Europe.

La nouvelle peut paraître invraisemblable, puisque Sarah Bernhardt était encore à Naples vendredi dernier 31 mars, et qu'elle a joué ce soir là, au Théâtre-Italien, la *Dame aux Camélias*.

Le lendemain même de son succès dans la *Dame aux Camélias*, Sarah Bernhardt qui avait annoncé à tout le monde qu'elle partait pour Nice, où elle est attendue d'ailleurs, mercredi, prenait au contraire, à Naples, le train direct pour Paris, où elle est arrivée lundi, à 5 h. 59 du matin, à la gare de Lyon; une seule personne l'accompagnait : M. Daria, mais une autre personne l'attendait sur le quai de la gare, M. Meyer, de Londres, qui avait été par dépêche.

Dans tout le cas, si le fait arrivait, ces messieurs se verraient le lendemain même en grève, et cette fois on aura acquis un peu d'expérience. Certainement la grève prendrait des proportions que les patrons ont tout intérêt à éviter, car il est bien entendu que les ouvriers ne se contenteraient pas d'un seul centime d'augmentation, elles y sont bien décidées.

Elles auraient, du reste, l'appui des chambres syndicales des environs et chacun se ferait un devoir de les aider d'autant plus sérieusement qu'elles n'ont encore qu'à la période d'élaboration et qu'une chambre syndicale ne peut s'organiser qu'avec certaines connaissances pratiques qu'elles acquièrent en ce moment, mais qu'elles sont encore loin de posséder à fond : cela viendra vite.

On n'est pas encore remis de la manifestation de dimanche, le pays paraît tout surpris qu'on ait osé exécuter ce que certains personnes timorées appelaient trait d'audace, d'autres (en petit nombre, il est vrai), un sacrilège, et de ce que le bon sens considère comme un acte des plus simples et des plus honnêtes.

On a fulminé en chaire, on a ordonné de prier pour ces pauvres égarés, enfin chose plus forte encore et qui a occasionné à nos tisseurs un véritable accès de fureur, on a décidé de ne pas donner l'absolution à toutes celles qui s'étaient rendues au cimetière St Jean. C'est vraiment par trop burlesque, et le curé de Moirans sait très bien que s'il exécutait cette menace il n'aurait presque personne à l'église pour dimanche prochain.

J'en serais pas précisément fâché pour mon compte personnel, mais j'ai la conviction que le curé n'est pas assez maladroit pour jeter un pareil défi aux ouvriers, qui sont parfaitement capables de l'accepter et qui ne s'en porteraient pas plus mal pour cela, j'en réponds.

Ce que je trouve d'assez curieux, c'est que ce sont précisément ceux qui déclament la manifestation ouvrière de dimanche, qui avaient assisté, le matin, à une autre manifestation, dite procession religieuse.

C'est toujours la même histoire : un homme se dit le ministre d'une religion qui prêche la concorde et la tolérance. (lire les mystères de l'Inquisition, on sera édifié) et c'est cet homme qui se montre précisément le plus despotique dans ses actes; cela revient toujours à la devise si connue : « Faites ce que je dis et non ce que je fais. » Amen.

Henry LAPEYRE.
N.B. — Toutes les communications adressées à la chambre syndicale des tisseurs de Moirans devront être adressées à Mlle Joséphine Lhéritier, secrétaire de la chambre, rue du Vergeron, Moirans (Isère).

Grève des mouleurs et modeleurs de Saint-Etienne.
La chambre syndicale des mouleurs et modeleurs de Saint-Etienne, a l'honneur d'informer tous les ouvriers que sa grève continue comme par le passé, les patrons n'ayant pas répondu à nos demandes, et ne voulant pas reconnaître notre syndicat.

Versé d'une collecte faite par les ouvriers menuisiers à la sortie d'une réunion, la somme de 5 fr.

Recu, d'une collecte faite par les ouvriers maçons et tailleurs de pierre (ateliers Barroin), la somme de 32 fr. 25.

Salut et solidarité.

Grève des apprentis de Tulle.
La commission exécutive a convoqué aujourd'hui les ouvriers en assemblée générale pour leur transmettre une transaction proposée par les patrons. Les ouvriers ne l'acceptent pas et approuvent la commission dans la manière dont elle a accompli son mandat. Par un vote, ils lui accordent toute leur confiance pour l'avenir et la libère d'entière ager comme elle le jugera.

Fort de cet appui, la commission est résolue à ne pas céder. Les salaires quelle est chargée de défendre sont de 5 fr. 50 par semaine, et 1 fr. 50 pour les ouvriers non mariés et très raisonnables, car aux dommages pendant l'absence et est sujet de l'année. Les patrons nous offrent 4 et 5 francs, que nous n'accepterons pas tant que nous n'aurons pas employé tous les moyens de résistance.

Pour la Commission :
Le secrétaire, A. FAVIER.

Le roi a reçu les députés de la Catalogne, qui lui ont demandé que le traité de commerce franco-espagnol ne soit pas ratifié.

Les propriétaires des vignobles de Xérès protestent également contre le traité de commerce.

Malgré tout, on assure que le traité sera approuvé.

Les conseils généraux de onze provinces demandent l'adoption du traité de commerce franco-espagnol.

L'état de siège est levé à Gironne, Tarragone et Lérida; mais il continue à Barcelone, dont la situation n'est pas changée.

Barcelone, 5 avril.

La situation n'a pas changé; de nombreux groupes d'ouvriers parcourent les rues pacifiquement, les boutiques et les fabriques de la ville sont fermées, mais les travaux continuent dans les faubourgs et sur le port; plusieurs femmes ont été arrêtées pour avoir voulu empêcher le travail dans les manufactures.

Le maire de Barcelone et le président du conseil général de la Catalogne arriveront aujourd'hui à Madrid pour demander que le traité de commerce avec la France ne soit pas ratifié.

ECHOS DE LA GRÈVE DE MOIRANS

Moirans, 5 avril.

Mon cher Directeur,

Il me revient de plusieurs côtés que les patrons n'attendent qu'une occasion pour diminuer à nouveau nos braves tisseurs; ce bruit me paraît exagéré, je ne puis croire, malgré tout, qu'une parole donnée par l'intermédiaire d'un maire puisse être violée sous aucun prétexte.

Dans tous les cas, si le fait arrivait, ces messieurs se verraient le lendemain même en grève, et cette fois on aura acquis un peu d'expérience. Certainement la grève prendrait des proportions que les patrons ont tout intérêt à éviter, car il est bien entendu que les ouvriers ne se contenteraient pas d'un seul centime d'augmentation, elles y sont bien décidées.

Elles auraient, du reste, l'appui des chambres syndicales des environs et chacun se ferait un devoir de les aider d'autant plus sérieusement qu'elles n'ont encore qu'à la période d'élaboration et qu'une chambre syndicale ne peut s'organiser qu'avec certaines connaissances pratiques qu'elles acquièrent en ce moment, mais qu'elles sont encore loin de posséder à fond : cela viendra vite.

On n'est pas encore remis de la manifestation de dimanche, le pays paraît tout surpris qu'on ait osé exécuter ce que certains personnes timorées appelaient trait d'audace, d'autres (en petit nombre, il est vrai), un sacrilège, et de ce que le bon sens considère comme un acte des plus simples et des plus honnêtes.

On a fulminé en chaire, on a ordonné de prier pour ces pauvres égarés, enfin chose plus forte encore et qui a occasionné à nos tisseurs un véritable accès de fureur, on a décidé de ne pas donner l'absolution à toutes celles qui s'étaient rendues au cimetière St Jean. C'est vraiment par trop burlesque, et le curé de Moirans sait très bien que s'il exécutait cette menace il n'aurait presque personne à l'église pour dimanche prochain.

J'en serais pas précisément fâché pour mon compte personnel, mais j'ai la conviction que le curé n'est pas assez maladroit pour jeter un pareil défi aux ouvriers, qui sont parfaitement capables de l'accepter et qui ne s'en porteraient pas plus mal pour cela, j'en réponds.

Ce que je trouve d'assez curieux, c'est que ce sont précisément ceux qui déclament la manifestation ouvrière de dimanche, qui avaient assisté, le matin, à une autre manifestation, dite procession religieuse.

C'est toujours la même histoire : un homme se dit le ministre d'une religion qui prêche la concorde et la tolérance. (lire les mystères de l'Inquisition, on sera édifié) et c'est cet homme qui se montre précisément le plus despotique dans ses actes; cela revient toujours à la devise si connue : « Faites ce que je dis et non ce que je fais. » Amen.

Henry LAPEYRE.
N.B. — Toutes les communications adressées à la chambre syndicale des tisseurs de Moirans devront être adressées à Mlle Joséphine Lhéritier, secrétaire de la chambre, rue du Vergeron, Moirans (Isère).

Grève des mouleurs et modeleurs de Saint-Etienne.
La chambre syndicale des mouleurs et modeleurs de Saint-Etienne, a l'honneur d'informer tous les ouvriers que sa grève continue comme par le passé, les patrons n'ayant pas répondu à nos demandes, et ne voulant pas reconnaître notre syndicat.

Versé d'une collecte faite par les ouvriers menuisiers à la sortie d'une réunion, la somme de 5 fr.

Recu, d'une collecte faite par les ouvriers maçons et tailleurs de pierre (ateliers Barroin), la somme de 32 fr. 25.

Salut et solidarité.

Grève des apprentis de Tulle.
La commission exécutive a convoqué aujourd'hui les ouvriers en assemblée générale pour leur transmettre une transaction proposée par les patrons. Les ouvriers ne l'acceptent pas et approuvent la commission dans la manière dont elle a accompli son mandat. Par un vote, ils lui accordent toute leur confiance pour l'avenir et la libère d'entière ager comme elle le jugera.

Fort de cet appui, la commission est résolue à ne pas céder. Les salaires quelle est chargée de défendre sont de 5 fr. 50 par semaine, et 1 fr. 50 pour les ouvriers non mariés et très raisonnables, car aux dommages pendant l'absence et est sujet de l'année. Les patrons nous offrent 4 et 5 francs, que nous n'accepterons pas tant que nous n'aurons pas employé tous les moyens de résistance.

Pour la Commission :
Le secrétaire, A. FAVIER.

Le roi a reçu les députés de la Catalogne, qui lui ont demandé que le traité de commerce franco-espagnol ne soit pas ratifié.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON

Séance du 3 avril 1882

PRÉSIDENCE DE M. LE D^r GAILLETON

La séance est ouverte à 8 h. 15.

M. Commissaire, l'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté.

M. le docteur Gailleton répond à des questions qui lui avaient été posées par M. l'asquet dans une séance précédente.

SUITE DE LA DISCUSSION DU BUDGET

Art. 402. — Personnel enseignant laïque, 650,000 francs. Adopté.

Art. 403. — Ecoles primaires supérieures laïques, 50,000 francs.

M. Bessière, demande une augmentation de 500 fr. par cours, pour entretenir des appareils de chimie et de physique.

M. Julia combat cette augmentation. Si cette somme est nécessaire dans le courant de l'année, l'administration présentera un rapport au Conseil qui fera droit à la demande.

L'article est adopté.

Art. 404. — Personnel enseignant congréganiste, 1700 fr.

M. le docteur Gailleton. L'administration négocie en ce moment avec les héritiers de la maison où se trouve l'école pour obtenir une réhabilitation amiable de l'héritage. L'article est adopté.

Art. 405. — Indemnité de logement au personnel enseignant laïque. Chiffre de l'administration, 80,000 francs. Chiffre proposé par la commission, 405,000.

M. Clapot, rapporteur. La commission frappée de l'insuffisance du traitement des adjoints et adjointes, et d'autres parts, de la différence entre le traitement de la première classe d'adjoints et la dernière classe des titulaires suppléants, propose d'augmenter de 400 francs l'indemnité de logement aux adjoints et adjointes non logés par la ville.

M. Carlot combat la proposition de la commission. Il dit que les instituteurs sont suffisamment payés. En proposant ces augmentations, on oublie trop une certaine portion de contribuable qui n'ont pas autant d'aisance dans la vie que les instituteurs.

M. Bessière. — Quand on veut du bon il faut le payer. La situation des instituteurs à Lyon n'est pas aussi enviable. Il faut de longues années pour arriver à être directeur d'une école. Si on veut avoir de bonnes capacités et des instituteurs dévoués il faut les payer, je propose donc une augmentation de loi sur tous les traitements.

L'amendement présenté par M. Bessière mis aux voix est rejeté.

La proposition de la commission est adoptée.

Art. 406. — Location des écoles et réparation, 250,000 fr. Adopté après des observations de M. Bessière sur les locaux non loués.

Art. 407. — Emploi de l'indemnité Delagat pour le local d'une école, 600 francs. Adopté.

Art. 408. — Emploi du legs Delagat, en faveur d'une école de filles, 60 fr. Adopté.

Art. 409. — Emploi du legs Mulatier, en faveur d'une école de garçons, 44 francs. Adopté.

Art. 410. — Emploi du legs Teuilli en faveur de l'enseignement, 63 fr. Adopté.

Art. 411. — Emploi du legs Mercier, pour la délivrance de dix livrets de la caisse d'épargne à dix enfants des écoles, 1,400 fr. Adopté.

Art. 412. — Emploi du legs Roche pour la délivrance de livrets de 50 fr., aux élèves de l'école chrétienne, 2,500 fr.

M. le docteur Gailleton. — L'administration, ne pouvant changer l'emploi de ces legs, fait des démarches pour la renonciation pure et simple.

Art. 413. — Emploi de la rente 5 0/0 en faveur des élèves des écoles laïques, 60 fr. Adopté.

Art. 413 (bis). — Ex-association des tisseurs, 42 livrets aux élèves des écoles laïques, 480 fr. Adopté.

Art. 414. — Chauffage, éclairage et entretien des écoles laïques. L'administration propose 60,000 fr. et la commission 65,000 fr.

M. Bessière. — Nos écoles n'ont pas augmenté, et avec les groupes scolaires il doit y avoir économie, je propose 55,000 fr. seulement.

M. Clapot, rapporteur. — La commission, en demandant une augmentation, s'est basée sur l'insuffisance de l'éclairage des classes du soir; le crédit ancien était court.

Le chiffre de la commission est rejeté ainsi que la proposition de M. Bessière. Le chiffre de l'administration est adopté.

Art. 415. — Service médical dans les écoles laïques, 12,000 fr. Adopté.

Art. 416. — Frais d'achat, pour les écoles, de cartes d'adresses géographiques, compendiums et autres objets, 50,000 fr. Adopté.

Art. 417. — Fournitures de livres pour les écoles laïques, 42,000 fr. Adopté.

Art. 418. — Fournitures scolaires, papier plumes, etc. etc., 50,000 fr. Adopté.

Art. 419. — Traitement du personnel attaché au magasin scolaire, 21,700 francs. Adopté.

Art. 420. — Matériel de balayage, nettoyage, fourniture de balais, 3,500 francs. Adopté.

Art. 421. — Cours d'adultes, 8,200 fr.

M. Clapot, rapporteur. — La commission propose un crédit de 15,400 fr., afin de pouvoir ouvrir des cours dans chaque arrondissement.

M. le docteur Gailleton demande si la commission appuie cette demande d'augmentation de crédit sur des documents certains.

Ces cours, une fois ouverts, est-on bien sûr de leur fréquentation. Ne vaudrait-il pas mieux laisser le crédit de l'année dernière et l'administration ouvrirait des cours s'il lui en était demandé.

Il s'engage dans le cas où une demande lui serait faite, demande signée d'un certain nombre de signatures, qu'immédiatement, il saisirait le conseil pour avoir le crédit nécessaire à la création de ces cours.

Après des observations de M. Bessière, Carlot, André, la proposition de M. le docteur Gailleton est adoptée.

Art. 422. — Prix à décerner aux élèves des écoles laïques, 25,000 fr.

Art. 423. — Caisse d'épargne scolaire, 11,500 fr. Adopté.

Art. 424. — Enseignement des langues vivantes, de la musique, de la gymnastique et du dessin, 50,000 fr. Adopté.

Art. 425. — Conférences pédagogiques pour les écoles communales laïques, 1,000 francs.

M. Bessière demande que ce crédit soit réduit de moitié.

Le chiffre de l'administration est adopté.

Art. 426. — Indemnité aux trois inspecteurs primaires, 3,000 fr. Adopté.

Art. 427. — Indemnité pour frais de bureau aux trois inspecteurs primaires, 1,500 fr. Adopté.

Art. 428. — Indemnité de logement au commis de l'inspection académique, 600 fr. Adopté.

M. Rossignol demande que MM. les inspecteurs primaires fassent rigoureusement appliquer la loi sur l'enseignement et que les écoles religieuses qui sont actuellement dans nos écoles soient supprimées.

Art. 429. — Ecole de la cité Lafayette, contingent de la ville, 2,200 francs, art. réservé.

M. Clapot, rapporteur, demande à l'administration de vouloir bien renseigner le conseil, afin de savoir si cette école était bien réellement fréquentée par des enfants habitants la commune de Lyon.

Art. 430. — Ouvriers pour les jeunes filles des écoles laïques, 4,000 fr.

M. Clapot, rapporteur. — La commission propose 7,000 fr.

Cette augmentation a pour but de faciliter l'ouverture de ces ateliers dans tous les arrondissements.

M. le docteur Gailleton. — L'administration est sur le point de présenter au Conseil un projet de cours de couture et de coupe dans nos écoles communales. Il n'y a donc pas lieu de voter aujourd'hui cette augmentation.

Il propose de maintenir le crédit à 4,000 francs. — Adopté.

Art. 431. — Subvention aux écoles de la Martinière des garçons et des filles, 21,078. — Adopté.

Art. 432. — Ecole de la Martinière des garçons et des filles. — Subvention pour la gratuité des fournitures scolaires, 4,500. — Adopté.

Art. 433. — Cours de comptabilité pour les femmes, 12,000 fr.

Après quelques observations de M. Bessière, l'article est adopté.

Art. 434. — Cours publics de langues vivantes et étrangères, 9,000. — Adopté.

Art. 435. — Inspection des cours publics et primaires de langues étrangères, 1,000. — Adopté.

Art. 436. — Société d'enseignement professionnel. — Subvention, 15,000.

M. Bessière demande que le chiffre de cette subvention soit diminué au moins de moitié.

La première subvention qui a été donnée par la Ville à cette société n'était que de 8,000 fr. environ. C'était à une époque où cette société n'avait presque pas de ressources.

Aujourd'hui la société est plus que prospère comme situation financière, et je déclare que malgré les grandes sympathies que j'ai pour elle, je ne crois pas devoir lui allouer une somme aussi forte.

Il reçoit aussi de nombreuses subventions mais aucune n'est aussi élevée que celle inscrite au budget de la Ville.

Le conseil n'étant plus en nombre la discussion de cet article est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à 40 h. 35.

J. J.

SCANDALE A PIERRE-BÉNITE

Nos lecteurs se souviennent peut-être de l'accident de voiture, dont a été victime le 29 décembre dernier, le nommé Bisson, employé du chemin de fer, demeurant à Pierre-Bénite.

Nous étions prévenus hier, que ce triste individu qui a survécu à ses blessures, s'était rendu coupable de nombreux attentats à la pudeur sur les personnes de petites filles habitant cette commune.

Bisson est âgé de 43 ans. Il a épousé il y a plusieurs années une jeune fille appartenant à une très honorable famille.

Nommée quelque temps après son mariage, directrice de l'école de filles de la commune de Pierre-Bénite, cette dernière qui jouit dans le pays d'une excellente réputation et de la considération universelle, remplissait ses délicates fonctions d'institutrice avec beaucoup de zèle et à la satisfaction de tous.

Il est donc inutile de dire qu'elle n'avait pas connaissance, qu'elle ne pouvait même pas soupçonner les faits honteux dont son mari se rendait quotidiennement coupable.

Bisson, longtemps et gravement malade à la suite de l'accident qui lui était survenu, n'avait pas encore repris ses fonctions au chemin de fer.

Avant-hier, M. Malard, maire de Pierre-Bénite, recevait une plainte signée de douze habitants de cette commune.

Les signatures de cette plainte portaient à la connaissance de ce magistrat des faits odieux dont leurs enfants avaient été victimes de la part du sieur Bisson.

Celui-ci, abusant de sa situation, qui le mettait en rapport avec les petites filles fréquentant l'école tenue par sa femme, en avait profité pour se livrer sur quatorze d'entre elles à des attentats honteux.

M. Chauvin, commissaire de police d'Oullins, informé également de ces faits, se transporta immédiatement à Pierre-Bénite et procéda à l'interrogatoire des petites filles.

Les réponses de ces enfants furent si précises, que ce magistrat n'hésita pas à donner l'ordre d'arrêter Bisson.

Celui-ci qui avait eu connaissance — on ne sait par qui — des plaintes portées contre lui avait, disparu, et toutes les recherches faites pour le retrouver sont, jusqu'ici, demeurées sans résultat.

On comprendra aisément l'émotion soulevée par la découverte de ces tristes faits.

Nous souhaitons pour notre part, que le misérable qui en est l'auteur soit bientôt entre les mains de la justice.

detti, Cordelas et Mmes Celmer et Monnier de la partie instrumentale.

La Société de Sainte-Cécile, les élèves du Conservatoire et l'Orchestre du Grand-Théâtre complètent merveilleusement cet excellent ensemble.

Le programme, admirablement composé, a été exécuté avec une fidélité rare.

Tous nos artistes ont fait de leur mieux et ont été grandement applaudis.

Le public tout spécial qui garnissait la salle a paru excessivement satisfait et s'est retiré emportant le meilleur souvenir de cette solennité artistique, qui avait pour but la charité.

J. DAVERNY.

THÉÂTRE DES VARIÉTÉS

Nous apprenons que dimanche, 9 avril, aura lieu une représentation composée de *Jean le Cocher*, drame en cinq actes, précédé d'un prologue en deux actes, ou *Le faïte des Autrichiens dans le Mont-Cenis*.

M. Demarsy, toujours désireux de plaire au public et de conserver ses bonnes grâces, a été effrayé à l'occasion des vacances de Pâques, une gracieuseté pour que les parents puissent conduire leurs enfants au théâtre.

En conséquence, dimanche 9 avril, entrée gratuite pour les enfants accompagnés de leurs parents, c'est-à-dire que chaque personne munie d'un billet aura droit de faire entrer un enfant gratuitement.

Nous sommes sûrs d'avance que la salle des Variétés sera trop petite pour contenir les personnes qui se présenteront à ses portes, pour trois raisons : la première, voir la charmante pièce de *Jean le Cocher*; la seconde, faire voir aux enfants une pièce toute morale et récréative, comme récompense de leurs travaux à l'école; la troisième enfin, de montrer à M. Demarsy que le public sait toujours tenir compte des sacrifices et le récompenser en venant en foule lui apporter ses bravos.

(A suivre)

PANORAMA DE PERRACHE

Cours du Midi (côté Rhône)

Parlons un peu du Panorama du cours du Midi. Nous n'avons plus à revenir sur l'installation et le confort de ce charmant théâtre qui est appelé à voir son succès toujours grandissant.

Le public lyonnais, toujours amateur du beau et de l'agréable, y affine à chaque représentation, c'est assez dire combien sont goûtés les charmants tableaux mouvants du peintre Robecchi.

Monsieur Labatut, directeur des panoramas, nous autorise à annoncer qu'il tient à la disposition des familles une vingtaine de loges à des prix très modiques.

Tous les soirs ouverture des bureaux à huit heures du soir.

Les dimanches matinées, la première : à deux heures, les jeudis, représentation à trois heures.

SPÉCULATIONS DU 6 AVRIL 1882

Grand-Théâtre

Relâche les jeudi 6, vendredi 7 et samedi 8.

Panorama de Lyon

A l'entrée du Parc de la Tête-d'Or (station des tramways) : *Le Siège de Lyon en 1793*. (Visible toute la journée.)

Panoramas Populaires mouvants

(Cours du Midi, côté Rhône)

Tous les soirs à 8 heures, brillante représentation.

Dimanches et jeudis, matinées à 3 heures.

QUESTIONS AGRICOLES

AGRICULTEURS

C'est un praticien cultivateur qui s'adresse à vous, qui a tenu les cornes de la charrue, entraîné alternativement par des bœufs ou par des chevaux, qui a passé les plus belles années de sa jeunesse aux travaux des champs, à la culture de la vigne, à la création de prairies naturelles et artificielles, ainsi qu'à l'élevage des bestiaux, qui veut vous exposer le sujet de ses méditations.

C'est une question bien aride, bien sèche, que de traiter de l'agriculture, de l'élevage de bestiaux, encore à notre époque, quand l'on entend dire par des hommes distingués, mais dont l'esprit est porté vers d'autres horizons : « L'agriculture agricole m'intéresse peu et je ne désire même pas l'étudier. »

Cependant, cette question est vitale; c'est l'existence de tous les peuples qui est en jeu, c'est le bien-être de toutes les nations, la richesse de tous les pays, l'élément le plus indispensable pour toutes les industries et le commerce, on chacun d'eux vient puiser ses produits.

Enfin, c'est aussi l'avenir de la France, car du moment où elle prendra celle-ci en haute considération, qu'elle la cultivera de sa protection, qu'elle la dirigera dans les progrès de cet art, sa prépondérance sera assurée.

En effet, il semble que la France ait été privilégiée par la nature de son sol, par les diversités de ses climats, qui conviennent à toutes les productions quelconques : ses habitants sont rustiques, robustes et constitués pour l'agriculture, qu'ils affectionnent beaucoup, malgré l'abandon dans lequel ils ont été laissés par les divers gouvernements qui se sont succ

Relevé par des passants et transporté à la pharmacie Lamante, il a été, vu la gravité de son état, conduit à l'Hôtel-Dieu.

La nuit dernière, vers une heure du matin, les gardiens de la paix Bard et Charretou ont trouvé sur la place du Pont, à la Guilloitière, un vieillard nommé Jean Coquet, âgé de 64 ans, demeurant quai Pierre Seize, 42, étendu sans connaissance au milieu de la voie. Ce malheureux portait à la tête de graves blessures d'où le sang sortait en abondance.

Les gardes l'ont relevé aussitôt et l'ont porté à l'Hôtel Dieu, où il a été admis d'urgence.

Y a-t-il eu accident ou agression ? C'est ce qu'établira l'enquête commencée par M. le commissaire de police du quartier.

Dans la matinée d'avant-hier, un tonneau de vidanges qu'on remplissait à l'aide d'une pompe à vapeur, dans la rue du Palais-de-Justice, a tout à coup fait explosion.

Tout le contenu a été violemment projeté dans la rue, éclaboussant les maisons jusqu'à hauteur du premier étage.

On fut obligé d'avoir recours à une nuée de cantonniers qui lavèrent à grande eau les portes, les trottoirs, les murs et les fenêtres.

On a eu à déplorer aucun accident de personnes.

Nous avons annoncé dernièrement qu'un enfant mort avait été trouvé sous le porche de l'église d'Ainay.

L'auteur de l'infanticide, qui était recherché depuis cette époque, vient d'être arrêté. C'est une femme, Louise D..., lingère.

Cette malheureuse a fait les aveux les plus complets.

Vers cinq heures du soir, quai de l'Hôtel, avant-hier, le fourgon des chemins de fer de l'Est allait partir, lorsqu'un homme fit signe au conducteur d'arrêter, qu'il voulait monter.

Le conducteur n'obéit pas, et l'homme, qui tenait de sa main gauche la portière de la voiture, tomba sous les roues, qui lui passèrent sur les deux jambes.

Des passants relevèrent la malheureuse victime de l'accident et la transportèrent à l'Hôtel-Dieu.

Son état est des plus graves.

Avant hier dans la soirée, le nommé Pernoz, vouturier au service de M. Millet, marchand de farines, conduisait une voiture chargée de sacs de cette marchandise, chez un boulanger, Grand-Rue de la Guilloitière, 88. Au moment où la voiture entrant sous le portail de la maison, Pernoz, qui tenait sa main gauche sur l'extrémité du brancard, a eu la main broyée entre le mur et le brancard. Cet homme a été immédiatement transporté à la pharmacie Dayet, où il lui a été fait un premier pansement ; il a été ensuite conduit à l'Hôtel-Dieu.

Encore un suicide à signaler.

La femme C..., âgée de 36 ans, lingère, s'est pendue à l'espagnolette de sa fenêtre pendant la nuit dernière. Le mobile de cet acte de désespoir est-il, paraît-il, un chagrin d'amour.

Avant de se pendre, la femme C... avait écrit au crayon quelques lignes par lesquelles elle annonçait sa funeste résolution.

Un incendie qui, fort heureusement a eu peu de conséquences, s'est déclaré hier matin, chez M. Perrenet, confiseur, rue Dubois, 26.

Plusieurs pompes, dont une à vapeur immédiatement amenées n'ont pas eu à fonctionner.

Le feu s'est déclaré au-dessus du four et le plancher du magasin a été endommagé.

Les dégâts sont couverts par une assurance.

Dans la matinée d'avant-hier, le corps d'un homme inconnu a été retiré des eaux du Rhône, à Saint-Fons, par le nommé Bonnebouche, marinier.

Il paraît avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau et se trouve dans un état de décomposition avancée.

Voici son signalement : âgé de 60 à 65 ans, cheveux gris, front découvert, favoris gris coupés très courts ; vêtu d'une veste en gros drap noir, gilet et pantalons semblables, d'une chemise en toile blanche non marquée, d'un tricot, en coton fond blanc avec raies couleur café, d'un caleçon blanc et d'une ceinture en laine bleue ; chaussé de mauvais brodequins.

Les constatations du docteur Meyer concluent à une mort accidentelle ou à un suicide.

UN VÉRITABLE ÉVÉNEMENT est l'apparition aujourd'hui des romans **LYONNAIS** :

Le CRIME DE LA GUILLOTIÈRE et l'ORPHELIN DE LA CROIX-ROUSSE, deux romans absolument inédits et locaux.

Dans l'Orphelin de la Croix-Rousse figurent plusieurs personnages très connus dans l'histoire locale contemporaine : Le célèbre avocat Landrieu, le préfet Ducrocq, le secrétaire général Deséclats, le policier Cocorico, le financier Bonfoux, etc...

En vente aujourd'hui, 10 centimes.

Vente en gros chez M. C. Melin, 1, rue de Jussieu.

Société de la Pensée Libre
Agglomération lyonnaise

La société fait appel à toutes les citoyennes et à tous les citoyens libres-penseurs et à tous les citoyens libres-penseurs adhérents à la Fédération de la Libre Pensée de Paris qui veulent s'inscrire au banquet contradictoire qui aura lieu vendredi 7 avril, à 8 heures du soir, Grande-Rue de la Croix-Rousse, 2, au 1er (café Despland).

On peut se procurer des lettres jusqu'à jeudi soir 6 avril, au siège social, Grande-Rue de la Croix-Rousse, 65, au 1er, 2me montée et aux adresses suivantes :

1er Arrondissement, Munier, Grande-Croix, 79, au 3.
3e Arrondissement, Pernet, Grande rue de la Guilloitière, 130.
4e Arrondissement, Chanrion, montée Rey, 3.
5e Arrondissement, Perrin, rue de la Pyramide, 78.
6e Arrondissement, Schuettel, rue de Précy, 40.

La souscription est fixée à 1 fr. 25 par personne, les enfants de 10 ans à 15 ans paieront 50 centimes.

Union Gauloise

Les membres honoraires de l'Union gauloise sont convoqués pour ce soir à 8 heures, Salle philharmonique, 30, quai Saint-Antoine.

Sou des Ecoles
5me Arrondissement

Le Conseil d'Administration, ainsi que tous les adhérents au Sou des Ecoles sont convoqués d'urgence pour le samedi 8 avril, chez le citoyen Franey, rue des deux Cousins, à 8 heures du soir.

ORDRE DU JOUR

Concert de St-Just. — Questions diverses.

L. SAUNIER, DUMAS.

Société des Carabiniers de Givors

46 grand concours annuel le 28, 29 mai et 4 juin.

Distribution des prix le 11 juin.

Les Glaneurs

Les nombreux adhérents de la nouvelle société : Les Glaneurs (Epargnes capitalisées) sont priés de verser les cotisations et les adhésions continuent à être reçues chez le trésorier, M. Jan, sculpteur, rue de la Part-Dieu, 36, au 1er, aujourd'hui jeudi, à 8 h. du soir.

Société de Tir de Lyon

Le directeur nous prie d'annoncer que la commission prépare en ce moment le programme du grand concours annuel qui aura lieu du 14 au 21 mai et que, grâce aux nombreux dons en espèces et en nature promis, les prix et primes seront comme les années précédentes, d'un moins 20,000 fr.

De magnifiques lots sont déjà parvenus au siège social, savoir :

Un vase de porcelaine de Sèvres, don du Président de la République.
Un fusil de chasse et sa boîte, don du ministre de la guerre.

Un atlas graphique du commerce de la France, dressé par le ministre du commerce. Un service de table en verrerie de Bohême don de MM. les sénateurs du Rhône.

L'histoire de France par Michelet, don de MM. les députés du Rhône.

Enfin, plusieurs toiles de nos artistes peintres et divers lots offerts par nos concitoyens, dont les noms figureront au programme.

Société de retraite pour la vieillesse

Recette du mois de mars, 7,950 75. Total au 31 mars, 228,264 75. Sociétaires entrés pendant le mois, 39.

Cotisation mensuelle, dimanche 9 avril, de 10 heures à 1 heure précise.

Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 heures à 4 heures, rue Champier, 9.

Le président, VAUGHET.

Cabinet de consultations médicales

gratuites tous les jours de 9 heures à 11 heures du matin, et de 6 heures à 8 heures du soir, 3 rue Dubois, au-dessus de la Grande pharmacie Saint-Antoine

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lyon

Vers le 15 mars dernier, des gamins dé-couvrirent, sur un tas de machefers, à la Buire, un fœtus.

La gendarmerie, prévenue, se mit immédiatement en campagne pour découvrir d'où il provenait. Elle ne tarda pas à apprendre que la fille Cottet Augustine, revendeuse, âgée de trente-neuf ans, avait accouché clandestinement.

Elle ne fit aucune difficulté pour avouer qu'elle avait gardé ce fœtus caché dans sa pailasse.

Le tribunal la condamne à trois mois pour homicide involontaire.

Hier matin, un brigadier des gardiens de la paix a surpris le nommé Félix Vésy, valet de chambre, au moment où il débaltait, derrière les petits théâtres du cours du Midi, un colis adressé à son maître, rentier quai de la Charité, 34.

Ce colis renfermait des provisions consistant en légumes. Vésy remplissait le tablier de la femme Darne, concubine, quai de la Charité, 34.

Au moment où ils passaient devant le poste de la Manufacture des tabacs, le brigadier, soupçonnant un larcin, procéda à leur arrestation.

Une perquisition opérée dans la chambre de Vésy a amené la découverte de tout un stock d'objets volés à son maître, plus une somme de 230 fr.

Le tribunal condamne Vésy et la femme Darne chacun à 6 mois de prison.

BOURSE DE PARIS
Du 5 mars 1882

3 0/0 Franc.	83 55	Union génér.	...
3 0/0 Amort.	83 92	Crédit de Fr.	550 ..
3 0/0 Id. n.	...	Foncière lyonn.	540 ..
5 0/0 Franc.	117 27	Banque d'Alg.	793 ..
5 0/0 Italien.	90 55	Banq. autrich.	555 ..
3 0/0 Esp. ex.	...	Banq. hongr.	447 ..
5 0/0 Turc.	13 45	Autrichien.	633 ..
6 0/0 Egypt.	77 ..	Lombard.	592 ..
B. de France	4310 ..	Saragossa.	535 ..
Crédit foncier	1662 ..	Nord d'Esp.	620 ..
Crédit mobil.	...	Suez.	2582 ..
Crédit lyonn.	797 ..	Paris-L.M.	1807 ..
Mobilier esp.	625 ..	Consolidés.	104 5/8

BOURSE DE LYON
Du 5 mars 1882

3 0/0 Franc.	83 ..	Suez.	...
3 0/0 Amort.	...	Foncière lyon.	537 50
3 0/0 Id. n.	...	Ville de Lyon	91 ..
5 0/0 Franc.	117 70	Vil. Paris 69.	407 ..
5 0/0 Italien.	89 ..	Vil. Paris 71.	394 75
5 0/0 Turc.	12 85	Rhône-St-L.	575 ..
6 0/0 Egypt.	...	Croix-Rousse.	...
Banque autrich.	552 75	Mines Loire.	223 ..
Pays autrich.	568 75	Montmartre	...
S. Lyonnaise	568 75	St-Etienne.	260 ..
P.L.M.	...	Rive-de-Gier	61 ..
Chemins aut.	685 ..	Roche-Fort.	...
Lombard.	583 75	Châlon.	...
Saragossa.	585 ..	Abattoirs	505 ..
Nord d'Esp.	622 50	Châlon.	...

CONDITION DES SOIES DE LYON
Bulletin du 5 avril 1882

Nom.	Sortes	France	Espagne	Prémont	Italie	Brous.	Syria	G. V. S.	Chine	Canton	Japon	Poids.
54 Org.	20	2	12	14	1	1	1	1	1	1	1	4584
38 Tra.	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1764
33 Gré.	7	4	140	3	...	...	...	...	...	...	...	2984
4 Div.	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
4 Boh.	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
1 Lai.	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
430	...	27	3	139	4	...	...	...	745	648	9712	...

Ballois condt. depuis le 1er du mois. 282
Ballois pesés depuis le 1er du mois. 630

DÉPARTEMENTS

LOIRE

LES VICTIMES DU TRAVAIL

Saint-Etienne. — Lundi dernier, vers une heure de l'après-midi, le nommé Jacques Debolo, mineur, âgé de 43 ans, a été tué au puits Saint-Louis, de la concession des Houillères de Saint-Etienne, par une femme de charbon qui, ayant heurté une pièce de charpente lui est tombée dessus. La mort a été instantanée.

Debolo était marié et père de trois enfants ; il habitait au Soleil, maison l'ossier.

INFANTICIDE

Un infanticide a été commis au Petit-Coin, maison Bert, par une nommée Martin, qui a tué et enterré son enfant.

Les détails manquent car, à l'heure où nous écrivons, M. le procureur de la République, accompagné d'un médecin et du commissaire de police, vient de se transporter sur le lieu du crime pour procéder à une première enquête.

A demain d'autres renseignements.

L'ORAGE D'AUJOURD'HUI

Ce matin, vers 11 heures et demie, un orage violent s'est abattu sur notre ville.

Le tonnerre, la grêle et des torrents d'eau ont fait ravage pendant près d'une heure et demie.

Hier déjà le tonnerre avait grondé pendant une partie de la soirée, ainsi qu'en plein été.

On annonce que des démarches sont faites pour que la date des élections municipales complémentaires soit reculée du 16 au 23 avril ; nous ne savons pour quel motif.

On dit également que la majorité actuelle du conseil aurait l'intention de démissionner collectivement.

Cette décision, impliquant des élections générales, expliquerait, dans une certaine mesure, les démarches dont nous parlons.

Chambon-Feugerolles. — Le comité radical socialiste du Chambon-Feugerolles (Loire) pour l'élection du conseil d'arrondissement du 2 avril 1882, vous prie d'insérer dans votre plus prochain numéro les lignes suivantes :

Le comité radical socialiste remercie les travailleurs qui se sont groupés sous le drapeau des revendications prolétariennes et en nombre considérable ont affirmé leur désir sincère de s'affranchir du despotisme du patronat.

Le grand nombre de travailleurs qui se sont groupés sous le nom du citoyen Rondet Michel.

Malgré toutes les corruptions, toutes les pressions des chefs d'usines et de leurs employés, malgré les colportages répandus dans les réunions électorales et affichées à la dernière heure par les souteneurs de la candidature opportuniste nous espérons que pour les élections futures, les travailleurs comprendront que tous les ouvriers doivent s'unir pour lutter contre l'oppression qui les écrase.

Travailleurs, le résultat de dimanche passé doit nous encourager à continuer à lutter plus ardemment que jamais et par notre union nous réaliserons notre rêve.

L'affranchissement du prolétariat, la glorification du travailleur et l'amélioration du sort des déshérités.

Vive la République démocratique et sociale.

Pour le Comité,
Le secrétaire, BOUTIERE.
Vu et approuvé,
Rondet.

ISÈRE

CONSEIL MUNICIPAL

Grenoble. — Le Conseil municipal s'est réuni hier extraordinairement, sous la présidence de M. Edouard Rey, maire.

Déclassement des fortifications

M. le maire a donné lecture des observations présentées par M. le colonel directeur des fortifications, au sujet du vote relatif au déclassement des fortifications entre l'Isère et la Porte Trés-Cloîtres.

Ces observations tendent à s'opposer à ce que le vote proposé soit pris en considération.

Mais M. le directeur des fortifications a émis officiellement l'avis qu'il serait possible d'ouvrir une porte dans le prolongement de la rue de la Saulaie.

Le Conseil a renvoyé l'examen des observations ci-dessus à la commission des travaux.

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE HALLE

M. Pellet, au nom de la majorité de la commission des travaux déclare que la construction des nouvelles halles, pouvait être ajournée pendant quelque temps, soit en utilisant le passage réservé à la ville, ainsi que les magasins de la rue Lafayette et au besoin une partie même de la place de la Halle, soit en établissant une construction provisoire sur la place du Lycée ou sur la place St-Louis.

On aurait ainsi le temps nécessaire pour étudier avec maturité l'emplacement définitif de la nouvelle halle.

Cette idée a été approuvée par le conseil, en conséquence, la question des Halles a été renvoyée à une commission spéciale qui sera nommée ultérieurement.

On ne peut que féliciter le conseil de cette décision, et nous nous renouvelons encore l'idée que nous avons émise dans le *Réveil Lyonnais* : Que l'emplacement des halles soit choisi le plus près possible du cours Berriat.

COLLÈGE DE FILLES DE GRENOBLE

Par arrêtés du 31 mars :

Mlle Bonous, pourvue du brevet supérieur, est chargée, à titre provisoire, des fonctions de directrice du collège de jeunes filles de Grenoble.

Mlle Sorel, pourvue du brevet supérieur, est chargée, à titre provisoire, des fonctions d'institutrice adjointe du même collège.

CERCLE DÉMOCRATIQUE DE L'ISÈRE

L'honorable M. Bovier-Lapierre, député de l'Isère, a rendu, hier soir, visite au cercle démocratique. Un grand banquet aura lieu prochainement, organisé par les soins des membres de l'administration du cercle en l'honneur du vaillant député de Grenoble.

Vienne. — Ce matin sur les neuf heures un violent incendie s'est déclaré à la Porte de Lyon, dans l'une des dépendances de l'immense fabrique de draps de M. Pascal.

Le feu a pris naissance dans la sécherie et il s'est vivement propagé dans toute la partie du bâtiment où se trouvaient les machines, les apprêts et les bureaux.

Les premiers secours ont été apportés par les ouvriers et les ouvrières ainsi que par les voisins de la fabrique qui occupent près de trois cents personnes.

L'alarme a été donnée dans la ville à dix heures moins un quart.

Aussitôt les pompes trainées par les pompiers et les troupes de la garnison sont arrivées et mises immédiatement en batterie ont arrêté les ravages de l'incendie.

Au matériel de la ville, nous devons joindre la pompe de la gare de Vienne et de l'arsenal d'Estressin amenées en même temps.

Grâce aux efforts dévoués de tous, on était maître du feu avant onze heures.

Les autorités se sont rendues sur les lieux du sinistre.

Antoine, soldat n'est à regretter.

Les pertes sont évaluées à 150,000 francs. Elles sont couvertes par la compagnie la France.

Ce qu'il y a de déplorable, c'est que par suite de ce sinistre, une grande partie des ouvriers de la fabrique va se trouver à pied pour plusieurs jours.

Une enquête est ouverte sur les causes de l'incendie.

ARDECHE

Largentière. — Le tribunal correctionnel de Largentière vient de juger une affaire qui mérite d'être signalée.

Le sieur P., officier vétérinaire, en congé, à Chassiers, se faisait un devoir de s'écarter, dans un café de cette commune : « Tous les hommes du parti républicain ne sont que des canailles, des voleurs, des banqueroutiers, et tous ceux qui nous gouvernent le crapule ! »

En prononçant ces paroles injurieuses, il a eu conversation avec un honnête citoyen, le sieur T. qui se trouvait en compagnie de vous aime, et si vous vous sentez entraîné vers lui, je vous dirai : — Adrienne, chère Adrienne, voulez-vous être ma fille ?

Blanche se laissa tomber à genoux devant le lit :

— Ah ! madame, — balbutia-t-elle d'une voix tremblante, — devenir la femme de votre fils ! Vous donner tout haut ce titre de mère qui vous appartient déjà dans mon âme, ce serait un bonheur que je n'ose rêver ! Songez-y donc, je suis si pauvre !

— Eh ! qu'importe cela ?... Roger est assez riche pour deux !... Je lui écrirai... Je lui laisserai vaguement entrevoir mes projets et mes espérances... M. de Chaslin, à qui je ne veux point parler encore du rêve charmant qui m'occupe, ne pourra que m'encourager. J'ai la ferme croyance qu'il m'encouragera lui-même dans la résolution que j'ai prise...

Le duc venait d'ouvrir la porte de la chambre à coucher.

Il avait entendu ces derniers mots.

— De quelle résolution parlez-vous, chère Jeanne ? demanda-t-il.

Déjà vous m'avez entretenu d'un projet vague qui m'entraînait dans votre esprit... Ne m'expliquez-vous point aujourd'hui de quoi il s'agit ?

Blanche attendait en frissonnant la réponse de la duchesse.

De cette réponse allait dépendre son avenir et celui des plans conçus par Pierre Rédon.

Madame de Chaslin dit avec un sourire :

— Patience, mon ami, — je m'expliquerai, mais un peu plus tard... Ayez confiance en moi et songez que je travaille pour le bonheur d'Adrienne...

Henry n'insista point. Il pensait :

— Le bonheur d'Adrienne !... C'est à moi et ce n'est qu'à moi qu'il appartient de l'assurer...

plusieurs amis. Celui-ci en fut indigné et répondit : « Mais, monsieur, puisque vous recevez de l'argent de ce gouvernement, vous êtes aussi une crapule ! » A ces mots, l'officier, homme robuste, sauta sur T. et lui mit la figure en sang. T. voyant que son agresseur allait redoubler, fut obligé de se servir d'une bouteille pour se défendre. Qu'arriva-t-il ? L'officier porta plainte, l'agresseur, entendez-vous.

Le tribunal n'a pas tenu compte de cette plainte et a poursuivi les deux adversaires en police correctionnelle. Ils ont été condamnés à 25 francs d'amende chacun.

D'où vient que le tribunal n'a pas tenu compte des paroles injurieuses prononcées par cet officier, contre le gouvernement qui le paie.

ENTERREMENTS CIVILS

Demain jeudi, à 5 heures 3/4, auront lieu les funérailles du citoyen

Pétrus-Jean-Marie ALLARD

Le convoi partira du domicile mortuaire, Grande-Rue de la Croix-Rousse, 35, pour se rendre directement au cimetière de la Croix-Rousse.

BULLETIN OUVRIER

Chambre syndicale des ouvriers peintres en bâtiment. — Le conseil syndical informe MM. les patrons ainsi que les ouvriers de la corporation, qu'à dater du 6 avril, notre chambre syndicale, aura son siège social, rue Villeroi, numéro 18, au deuxième.

Un syndicat s'y trouvera tous les lundis et jeudis pour recevoir les demandes, les offres de travail, et inscrire les nouveaux adhérents.

Le secrétaire, CAVAILLON.

Nota. — On demande des ouvriers peintres.

Charonnage. — La chambre syndicale a l'honneur de prévenir ses adhérents qu'une réunion générale aura lieu le samedi 8 avril à 7 h. 1/2 du soir, chez M. Laverrière, rue de la Barre, 16.

ORDRE DU JOUR :

Nomination d'une commission de contrôle et des percepteurs.

Nota. — Tous les syndics sont priés de se rendre jeudi, au siège habituel, ainsi que les délégués à la fédération. Extrême urgence.

Le secrétaire, VAREL.

Cordonnerie lyonnaise. — Tous les ouvriers cordonniers des Brotteaux (sixième section) sont convoqués pour aujourd'hui jeudi, 8 avril, à une réunion privée, qui aura lieu, à 8 heures du soir, au siège rue Sainte-Elisabeth, 108.

Citoyens, l'heure a sonné : nous devons tous être dans les rangs pour soutenir la lutte engagée ; par conséquent, nous faisons un appel à tous les adhérents qui n'ont pas versé leur cotisation pour qu'ils viennent se mettre à jour. (Urgence.)

ORDRE DU JOUR :

1° Inscription des nouveaux adhérents ;
2° Versement des cotisations ;
3° Questions diverses.

Les délégués de la sixième section :
AUSTRIA. RENARD.

Chambre syndicale des chaudronniers en cuivre. — Les sociétés et les ouvriers de ladite corporation sont priés d'assister à une réunion privée qui aura lieu samedi 8 avril 1882, à huit heures du soir, rue Villeroi, 18.

ORDRE DU JOUR :

Nomination des collecteurs dans chaque atelier. — Question sur la commission mixte. — Questions diverses concernant la corporation.

On recevra les cotisations et les nouveaux adhérents.

Pour le syndicat :
NEXTON, DARTULY, MARC COMBET.

Dames réunies. — Bureau de placement gratuit, ouvert tous les jours de deux à quatre heures, rue Dunois, 41.

Nous tenons à la disposition de Messieurs les patrons et commerçants, des employées, des comptables, des ouvrières de toute corporation, des femmes de ménage et domestiques, pour la ville et la campagne, avec

Offre d'emploi

Oa demande des courtiers de bonnes manières pour Société de crédit connue. Avantages très sérieux. — M. Nadal, 7, rue de l'Hôtel-de-Ville.

SON ALTESSE L'AMOUR

PAR
XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

Des Prince Totor

(Suite.)

Le baron s'occupait en même temps de l'hôtel du faubourg Saint-Honoré et de celui de la rue François Ier.

Il voulait frapper un grand coup, un coup décisif, des deux côtés à la fois.

Les courtes lettres de Blanche, déposées dans le kiosque du jardin sous la mousse du vase de Delft, lui donnaient l'assurance que l'état de la duchesse devenait de plus en plus grave et que le duc, une fois veuf, n'hésiterait point à mettre son nom et tout ce dont il pouvait disposer de sa fortune aux pieds de la femme dévouée de Lassy.

Antonin Frohault, de son côté, avait au baron l'affaiblissement rapide de madame de Chaslin, sans lui cacher que cet affaiblissement lui semblait inexplicable et pas du tout naturel.

Priens nos lecteurs de nous suivre au faubourg Saint-Honoré, dans la chambre à coucher de Jeanne de Chaslin.

La malade achevait la lecture d'une lettre qui venait d'arriver, et son visage pâle exprimait la joie.

Blanche, assise auprès d'elle, l'observait attentivement.

Il me semble que madame la duchesse a reçu de bonnes nouvelles...

dit la jeune fille avec un sourire, quand elle vit la lecture terminée.

— Oui, mon enfant... — répondit Jeanne, — de bonnes nouvelles... — C'est une lettre de mon fils...

— De M. Roger... —

— De mon cher Roger, maréchal-des-logis chef au 7e hussards... — Il ne m'avait pas écrit depuis près d'un mois.

— Son régiment est toujours en garnison dans la Haute-Saône ?

— A Vesoul, oui... Mais Roger sera libre dans quelques mois et nous reviendra... Vous verrez alors, Adrienne, que lorsque je fais son éloge, mon orgueil et mon amour de mère n'exagèrent point ses qualités... — Il est de qu'on appelle jadis un gentilhomme accompli, et ce qu'on nomme aujourd'hui un parfait gentleman... Il me parle de vous, Adrienne...

— De moi ! — s'écria la jeune fille avec un étonnement réel.

— Oui, mon enfant...

— Et comment cela, madame ?

— C'est bien simple... — Ma dernière lettre lui faisait part de votre entrée dans notre maison. Je lui disais que nous avions eu la joie de retrouver en vous la fille d'amis autrefois bien chers. Je lui vantais les soins attentifs, l'affection, le dévouement dont vous m'entouriez. Il a bâte de vous connaître, de vous remercier, de vous aimer autant que nous vous aimons. Vous l'aimerez aussi, vous, n'est-ce pas, Adrienne ?

— Comment pourrais-je ne pas l'aimer, madame la duchesse, puisqu'il est votre fils ?

— Et puis il est si bon, et il est si beau. N'allez pas croire que je m'illusionne au sujet de sa beauté. Je vais vous en faire juge.

— Mon, madame !

— Sans doute, et tout de suite, Roger m'enverra sa photographie en uniforme. Regardez.

Madame de Chaslin tira de l'enveloppe et tendit à la jeune fille un portrait carté.

Blanche prit cette carte et regarda curieusement la fidèle image du marquis Roger de Chaslin de Kervilliers, pour le moment maréchal-des-logis chef au 7e hussards.

Ces traits corrects sans froideur et paternels sans morgue, ce visage exprimant en même temps la douceur et la fermeté, ces grands yeux à la fois tendres et fiers, la frappèrent vivement.

La grâce de la taille, l'élégance mûre de la tournure, complétaient le plus séduisant ensemble qu'il fut possible d'imaginer.

La fille de Pierre Carnot ne pouvait détacher ses regards de ce portrait et, pour la première fois de sa vie, elle éprouvait en le contemplant une sensation de trouble qui n'était pas sans charme.

— Eh bien ! avais-je raison ? demanda madame de Chaslin. A qui l'admiration visible de la jeune fille causait une jouissance délicate. N'est-ce pas qu'il est beau, mon Roger ?

— Oh ! oui, bien beau ! répondit Blanche avec enthousiasme. Je n'ai jamais rien vu d'aussi beau ! Il me ressemble, madame. Il a vos yeux et le velouté de sa peau, son front, son nez, la pensée rayonnante. Il doit être bon comme vous.

— C'est un cœur d'or, une âme d'élite ! s'écria la duchesse. Ah ! chère, chère Adrienne, vous l'avez deviné, l'avez compris, mon Roger, et cela sans le faire, je crois, vous aimez davantage encore.

Et Jeanne de Chaslin, attirant Blanche dans ses bras, l'embrassa sur le front à plusieurs reprises avec une affection quasi maternelle, en murmurant d'une voix très basse mais cependant distincte :

— Si je pouvais un jour vous nommer ma fille.

Blanche tressaillit.

Une idée soudaine venait, comme un trait de lumière, de traverser son esprit.

— Moi, madame, balbutia-t-elle, moi votre fille !

— Sans doute.

— Que dites-vous, madame ?

— Je dis que mon rêve le plus cher se serait réalisé.

— Mais c'est impossible !

— Mais pourquoi donc ? — Asseyez-vous près de moi, Adrienne et causons.

XL

— Vous avez vingt ans, ma chère Adrienne, — poursuivait madame de Chaslin. — C'est l'âge où l'on décide de sa vie... — L'apparente infériorité de votre position me cause une réelle souffrance... — Il est temps qu'aux yeux de tous vous redeveniez la fille du comte de Lassy... — Il faut que votre avenir se décide...

— Mon avenir, — interrompit Blanche en convulsant de baisers l'une des mains de la duchesse, c'est de rester près de vous toujours...

— Oui, je connais votre profonde affection, je suis certaine de votre dévouement sans bornes, — répliqua Jeanne, — et c'est pour cela que je vais vous parler comme je parlerais à mon enfant... — Vous appartenez à une famille qui fut jadis aux plus grands noms de France... — La noblesse des Lassy vaut celle des Chaslin... — Je crois que votre cœur est libre... S'il en était autrement, vous me l'auriez dit... — Mon fils Roger sera bientôt de retour parmi nous, car l'engagement contracté dans un moment de dépit touché à son terme... Vous allez le voir, le reconnaître, le juger... — Si Dieu permet qu'il

vous aime, et si vous vous sentez entraîné vers lui, je vous dirai : — Adrienne, chère Adrienne, voulez-vous être ma fille ?

Blanche se laissa tomber à genoux devant le lit :

— Ah ! madame, — balbutia-t-elle d'une voix tremblante, — devenir la femme de votre fils ! Vous donner tout haut ce titre de mère qui vous appartient déjà dans mon âme, ce serait un bonheur que je n'ose rêver ! Songez-y donc, je suis si pauvre !

— Eh ! qu'importe cela ?... Roger est assez riche pour deux !... Je lui écrirai... Je lui laisserai vaguement entrevoir mes projets et mes espérances... M. de Chaslin, à qui je ne veux point parler encore du rêve charmant qui m'occupe, ne pourra que m'encourager. J'ai la ferme croyance qu'il m'encouragera lui-même dans la résolution que j'ai prise...

Le duc venait d'ouvrir la porte de la chambre à coucher.

Il avait entendu ces derniers mots.

— De quelle résolution parlez-vous, chère Jeanne ? demanda-t-il.

Déjà vous m'avez entretenu d'un projet vague qui m'entraînait dans votre esprit... Ne m'expliquez-vous point aujourd'hui de quoi il s'agit ?

Blanche attendait en frissonnant la réponse de la duchesse.

De cette réponse allait dépendre son avenir et celui des plans conçus par Pierre Rédon.

Madame de Chaslin dit avec un sourire :

— Patience, mon ami, — je m'expliquerai, mais un peu plus tard... Ayez confiance en moi et songez que je travaille pour le bonheur d'Adrienne...

Henry n'insista point. Il pensait :

— Le bonheur d'Adrienne !... C'est à moi et ce n'est qu'à moi qu'il appartient de l'assurer...

Depuis son retour à l'hôtel, après sa fugue à la Roche-sur-Lopre, M. de Chaslin n'avait pas adressé un mot d'amour à la jeune fille.

Ses regards seuls trahissaient sa passion.

Il demeurait maître de lui, mais le mutisme qu'il s'imposait augmentait son affolement.

Ces mots : — le bonheur d'Adrienne, prononcés par sa femme, venaient de lui causer une sensation d'angoisse.

Il voulait savoir si mademoiselle de Lassy connaissait le secret de la duchesse.

Pendant toute la soirée, il guetta l'occasion de se trouver seul un instant avec la fausse Adrienne et, cette occasion se présentant, il la saisit.

— Depuis la déplorable scène où pour imposer ma volonté j'ai dû quitter l'hôtel, — murmura-t-il d'une voix brisée par l'émotion, — je ne vous ai jamais parlé de l'heure la plus lumineuse de mon existence... de l'heure dont la pensée m'enlève... de l'heure bénie où vous m'avez dit un jour vous m'aimeriez peut-être...

— Monsieur le duc, — répliqua la jeune fille en plongeant son visage dans ses mains pour cacher une rougeur imaginaire, ne me rappelez pas, je vous en conjure, les paroles imprudentes que je me reproche amèrement et dont je voudrais pouvoir effacer jusqu'au souvenir.

— Il faut vous les rappeler, au contraire, — reprit le duc ; — il ne faut les oublier jamais, sinon par amour, du moins par pitié.

Votre indifférence serait ma mort ! — l'espoir seul me soutient !... — Or, depuis ce matin, je ne vis plus ! La duchesse s'écroule, dit-elle, de votre bonheur... — Ça prétend bonheur m'éprouver... elle songe à vous marier, je le crois fermement. (A suivre)

